

Une structure de soins à Villiers sur Orge.

Pour qui, pourquoi, comment ?

Ce projet d'importance pour notre commune n'ayant donné lieu à aucune information claire de la part de la municipalité, nous avons décidé de mettre à la disposition de chacun (y compris des élus) le maximum de documents et d'éléments de réflexions sur le sujet.

Il s'agit de palier, autant que faire se peut, à l'absence de tout cahier des charges officiel.

D'abord, de quoi parlons-nous ?

S'agit-il vraiment d'un **Centre de Santé** - par essence à but non lucratif ? Ou bien s'agit-il d'une **maison de santé** éventuellement pluridisciplinaire, d'un **centre médical** avec un groupe de généralistes, complété par des services de soins, comprenant la prise en charge de la dépendance ?

Les contraintes ne sont pas les mêmes, les missions, les offres, les obligations, les relations avec le système hospitalier public pour un meilleur suivi du patient non plus.

Nous savons aujourd'hui qu'à l'occasion d'une modification du PLU, le terrain (situé en face de la mairie) a été réservé à l'attention d'un promoteur privé. La mairie semble donc abandonner la maîtrise du projet au profit du privé. Les raisons habituelles sont invoquées :

les finances de la commune, les subventions en constante réduction, etc.

Il ne s'agit donc pas, c'est une certitude, d'une orientation favorable à une implantation de thérapeutes conventionnés secteur 1, généralistes ou spécialistes. Dans cette hypothèse, le seul aspect positif pourrait n'être qu'une accessibilité améliorée pour les personnes à mobilité réduite mais ce n'est pas suffisant.

Nous savons qu'avec le recours à des fonds privés la rentabilité du capital primera par rapport à toute autre considération.

Pourtant trois options sont envisageables :

Service public, secteur privé non lucratif, secteur privé lucratif.

La majorité municipale a délibérément opté pour la troisième. Il n'est pas surprenant que l'ARS, Agence Régionale de Santé, lui ait opposé une fin de non recevoir.

Il est encore possible de revoir cette copie, c'est l'objet du dossier informatif que vous trouverez en annexe sur ce site www.acpvilliers.com. Il comprend :

- Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui permet de mieux appréhender les raisons du mécontentement des professionnels de santé (=> [Rapport IGAS M2013-119-Centres_de_sante](#)).
- Un communiqué du Regroupement National de Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS) du 12 novembre 2014 (=> [CP-RNOGCS-111214](#)).
- Un texte de présentation des centres de santé par la fédération nationale des centres de santé (FNCS) (=> [fédération nationale des centres de santé](#))..

Vous trouverez également un extrait de plan cadastral du lieu prévu pour l'implantation de la structure médicale ainsi que la définition des centres de santé par l'ARS qui bien entendu n'est pas avare de recommandations mais néglige les financements :

=> [Plan cadastral](#)

Tous ensemble nous pouvons faire bouger les lignes en disant NON à la désintégration programmée de notre système de santé public, ouvert aux appétits du capital international et bientôt livré aux règles du grand marché transatlantique.

Nous pouvons également associer à notre démarche les populations proches des communes limitrophes.

Toujours est-il que nous allons suivre ce dossier et faire notre possible pour que les Villiérais soient correctement informés de ce qui se passe et qu'ils soient, d'une manière ou d'une autre, associés aux décisions.

ACPVILLIERS